

Lettre d'information de la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire

Lettre trimestrielle N°62 – Juillet 2018

N°ISSN: 1768-6121

PAYS DE LA LOIRE

Actualité nationale : Réforme de la chasse

Une chasse simplifiée et plus accessible, au service du développement des territoires ruraux et de la biodiversité ordinaire sont les objectifs définis au niveau national et validés par le Président de la République. Pas de « cadeau aux chasseurs » mais une réforme globale pour adapter, moderniser les structures cynégétiques et construire une chasse durable pour les 20 prochaines années. Les points principaux portent sur la baisse significative du prix du permis de chasser, la formation continue des chasseurs, la gestion adaptative des espèces, la mise en place d'une police rurale, le renforcement des missions associatives des Fédérations à tous les échelons, les dégâts de gibiers et l'implication des chasseurs dans le plan national biodiversité et l'aménagement de nos territoires.

Actualités régionales : Assemblée générale FRCPL

L'assemblée générale de la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire (FRCPL) s'est déroulée au centre Beautour, à La Roche sur Yon, le 15 juin dernier. A cette occasion, le président de la FRCPL, Ed Alain Bidault, et ses collègues Présidents des Fédérations Départementales des Chasseurs ont présenté le projet de réforme nationale de la Chasse et le nouveau partenariat avec le Conseil Régional des Pays de la Loire.

En Pays-de-la Loire, la Présidente du Conseil Régional, Christelle MORANCAIS et les Présidents des Fédérations des Chasseurs se sont rencontrés au mois de mai pour évoquer la mise en place d'un nouveau partenariat. Un programme d'actions qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Régionale Biodiversité adoptée le 06 juin dernier par le Comité Régional Biodiversité et dans la poursuite des actions menées par les chasseurs sur le bocage et l'aménagement des territoires ruraux depuis 2006. Les actions liées aux formations développées par les Fédérations auprès des chasseurs et à la sensibilisation du grand public à l'environnement seront confortées. Un dernier axe du programme permettra de développer les suivis et actions spécifiques mis en place sur le terrain par les équipes techniques des Fédérations. Un nouveau partenariat pour valoriser l'action des 70 000 chasseurs de la région, observateurs incontournables de nos territoires ruraux et de leurs structures fédérales qui organisent et accompagnent les projets de gestion de la biodiversité et de préservation durable des ressources naturelles.

Actualités régionales : Contrat Nature Marais Breton 2018-2020

Le contrat nature est un dispositif de soutien du Conseil Régional pour accompagner la mise en œuvre de projets opérationnels de préservation et de restauration des corridors écologiques du territoire régional. Dans la continuité des travaux menés par la Fédération des Chasseurs de Vendée sur le Marais Breton depuis 2014, le contrat nature « amélioration des pratiques de gestion et de la qualité des habitats en faveur de la biodiversité en marais breton » a été approuvé par le Conseil Régional. Différents projets portés par les Fédérations des chasseurs de la Vendée et de la Loire-Atlantique, le Forum des Marais Atlantiques et la LPO 85 seront développés sur l'ensemble du Marais Breton. La FRCPL assurera la coordination des actions dont les objectifs sont :

- La promotion des bonnes pratiques de gestion auprès des propriétaires et gestionnaires de territoires
- La réalisation de travaux de génie écologique et d'aménagements sur les sites
- Les suivis des résultats de gestion permettant l'amélioration des connaissances
- Le recensement des territoires cynégétiques, les surfaces gérées et les pratiques.

Actualité départementale : ouverture des guichets uniques

Les « guichets uniques » des Fédérations départementales de Chasseurs sont ouverts depuis début juin. Ils permettent aux utilisateurs de valider leur permis en une seule opération. La validation est effectuée pour une année cynégétique (saison de chasse) qui s'étend du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante. La validation se fait par courrier, via internet ou directement sur place pour certains départements.

En savoir plus: www.frc-paysdelaloire.fr

